



AGENCE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
*** A.N.P.E***

**PLAN NATIONAL D'INTERVENTION URGENTE (PNIU)
POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION
MARINE**

**STRUCTURES ORGANISATIONNELLES, ROLES ET
RESPONSABILITES**

1	05/11/2012	Rapport définitif	EBS	SA	WNC	ANPE
0	28/08/2012	Rapport provisoire	EBS	SA	WNC	ANPE
REV	Date	Désignation	Emetteur	Vérificateur	Approbateur	Approbation Client

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 STRUCTURES ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	3
1.1 Organisation et commandement	3
1.1.1 Structure du commandement	3
1.2 Liste et coordonnées des membres de la CN-PLEPM	4
1.2.1 Comité nationale pour la Prévention et/la Lutte contre les Evénements de Pollution Marine (CN-PLEPM)	6
1.2.1.1 Structure	6
1.2.1.2 Mission	7
1.2.1.3 Implantation et mise en place.....	7
1.2.1.4 Les fiches de fonction.....	8
1.2.1.4.1 <i>Coordinateur national</i>	8
1.2.1.4.2 <i>Commission nationale</i>	14
1.2.1.4.3 <i>Secrétariat du CN-PLEPM (ANPE)</i>	17
1.2.1.4.4 <i>Comité National d'Experts</i>	20
1.2.2 Poste de Commandement général (P.C. général).....	22
1.2.2.1 Structure	22
1.2.2.1.1 <i>Organigramme</i>	22
1.2.2.1.2 <i>Les bureaux</i>	23
1.2.2.1.3 <i>Les cellules</i>	23
1.2.2.2 Mission	26
1.2.3 Poste de Commandement en mer (P. C. mer)	27
1.2.3.1 Structure	27
1.2.3.2 Mission	28
1.2.3.3 Responsabilités	28
1.2.4 Poste de Commandement à terre (P. C. terre).....	29
1.2.4.1 Structure	29
1.2.4.2 Mission.....	30
1.2.4.3 Responsabilités	30
1.3 MISSIONS DES SERVICES mobilisés LORS DES OPERATIONS DE LUTTE	30

1 STRUCTURES ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES

1.1 ORGANISATION ET COMMANDEMENT

1.1.1 Structure du commandement

Niveau central

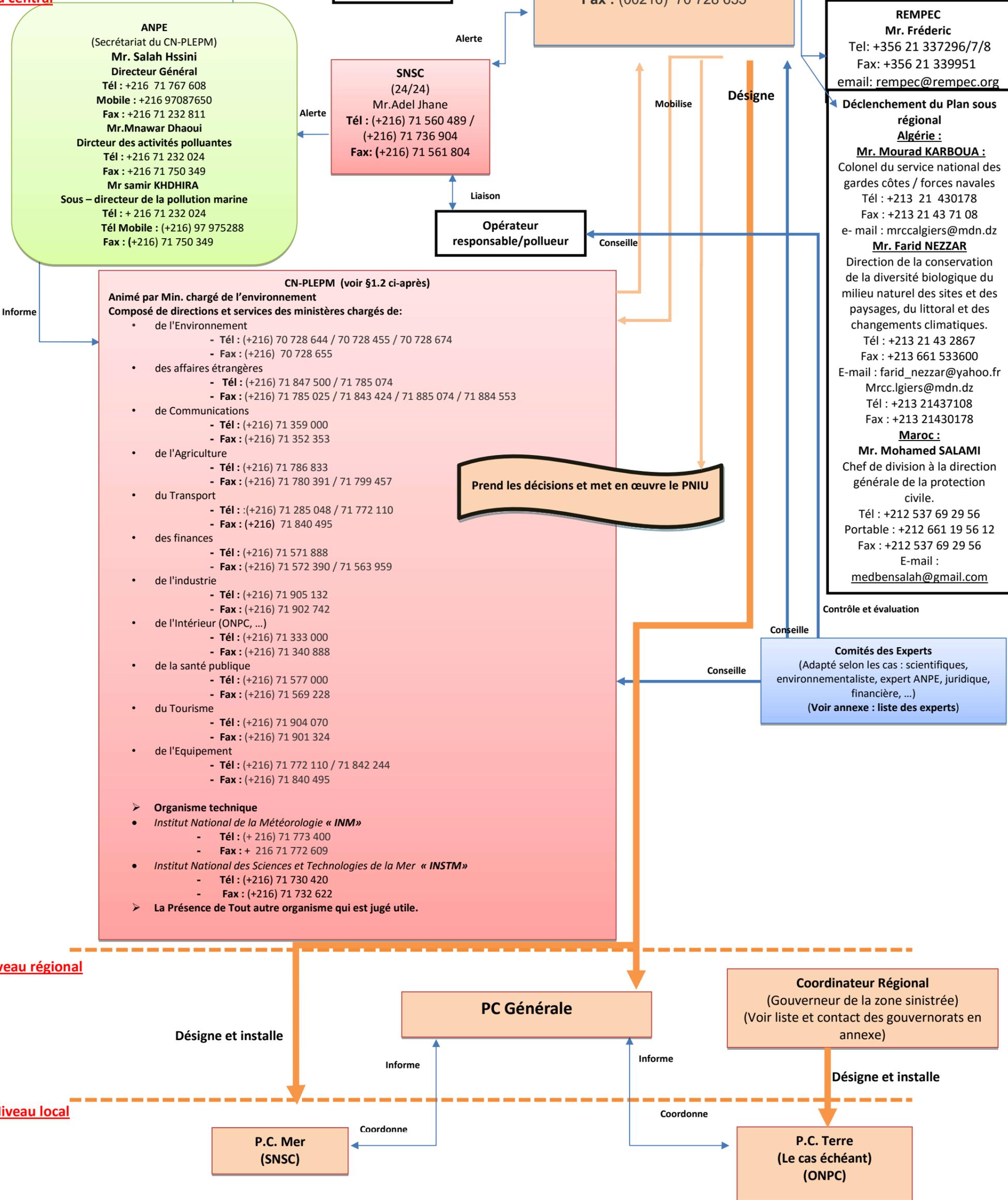


Figure 1 : Structure du commandement dans le PNIU

1.2 LISTE ET COORDONNEES DES MEMBRES DE LA CN-PLEPM

id_direction	nom_direction	id_ministere	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	nom_1er responsable_PNIU	fonction	FAX PERSONNEL	Téléphone portable
DGGN	La Direction Générale de la Garde Nationale	MINT		71 960 660 / 71760177	71 964 623 / 71760 723		RADHOUAN AL GHADHAB		71 964 522	98 433 221
ONPC	L'Office National de la Protection Civile	MINT		71 345 550 / 71960 210	71 257 698 / 71 961 436		SALEH EL KORBI		71 257 689	
DGCPL	La Direction Générale des Collectivités Publiques Locales	MINT	Avenue de La Ligue des Etats Arabes, Nord Hilton 1030 Tunis	71 350 309	71 350 309		MOEZ JKIRIM			
DGOI	La Direction Générale des Organisations et Conférences Internationales	MAE	Avenue de La Ligue des Etats Arabes, Nord Hilton 1030 Tunis Code postal : 1030	71847500	71 831 485		RAJA EL YOUSSEFFI		71847500	
SNSC	Service National de Surveillance Côtière	MD		71936904	71561804		ADEL JHANE			71 561 804
ME	Ministère de l'environnement	ME	Centre urbain Nord, boulevard de la Terre, 1080 Tunis	70 728 694	70 728 655		MOHAMED ALI BEN TMESSEK			
ANPE	Agence nationale de protection de l'environnement	ME	Immeuble ICF - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis	71 751 822/ 71 106 119	71 750 349		SAMIR KHDHIRA			
ANPE	Agence nationale de protection de l'environnement	ME	Immeuble ICF - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis	71 751 822/ 71 233 600	71 750 349		HAMED LEMRABTI			
ANPE	Agence nationale de protection de l'environnement	ME	Immeuble ICF - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis	71 751 822/ 71 106 119	71 232 811		SOFIEN BSAIESS			
CGABE	Le Comité Général de l'Administration du Budget de l'Etat	MF	Place du gouvernement la kasbah -1006- Tunis	71 56 04 04	71 57 28 68		ADEL SAIDAN		71560508	71571888
DGD	La Direction Générale des Douanes	MF	Rue Asdrubal, Lafayette - 1002 Tunis.	71 799 700 / 71 736 216	71 736 216	brc@douane.gov.tn	MOHAMED ETTIZAOUI			
DGE	Direction Générale de l'Energie	MIND	Immeuble Beya, 40 rue 8011, Montplaisir 1002 Tunis	71 288 086	71 787 804		AFIF MABROUKI			
INSTM	L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer		28, rue du 2 mars 1934 - 2035 Salammbô	71 730 420	71 732 622		CHERIF ESSEMAOUI			
IRESA	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles	MA	30, rue Alain Savary 1002 – Tunis le Belvédère	71 798 244	71 796 170	bo.iresa@iresa.agrinet.tn	NEJLA EL BJAOUI			
APIP	L'Agence des Ports et des Installations de Pêches	MA	Port de pêche de la Goulette 2060 BP.64	71 736 012	71 735 396	apip@apip.com.tn	JALEL MSADDI			
DGPA	La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture	MA	30, rue Alain Savary 1002-Tunis le Belvédère	71 786 833	71 780 391		MOHAMED HMANI			
SDMA	La sous-direction du matériel et des approvisionnements	MEH	Avenue HABIB CHRITA - cité-jardins- 1002 -Tunis- Belvédère	71 391 398	71 397 338		MAHJOUB BRIK			
DHU	Direction de l'Hydraulique Urbaine	MEHT	Avenue HABIB CHRITA - cité-jardins- 1002 -Tunis- Belvédère	71 840075	71791 549		MOSTAFFA EZZINE			
DGSAM	La Direction Générale des Services Aériens et Maritimes	MEH	Avenue HABIB CHRITA - cité-jardins- 1002 -Tunis- Belvédère	71 792 115		dgsam@mehat.gov.tn	TAIEB BEN YOUSSEF			
INM	L'Institut National de la Météorologie	MTR	Avenue Mohamed Ali Akid, Cité Olympique, El Khadra, 1003 - Tunis.	71-773.400	71-772.609		FARHAT AOUN ALLAH			
OMMP	L'Office de la Marine Marchande et des Ports	MTR	Batiment administratif, 2060 la Goulette	71 735 300	71 735 812	ommp@ommp.nat.tn	NABIL LEFKIH ROMDHAN			
OMMP	L'Office de la Marine Marchande et des Ports	MTR	Batiment administratif, 2060 la Goulette	71 735 300	71 735 812	ommp@ommp.nat.tn	NAJWA MANSOUR			71 735 552
DGMM	La Direction Générale de la Marine Marchande	MTR					MONCEF FRADJ			

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Date : 05/11/2012
		Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 5/42

id_direction	nom_direction	id_ministere	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	nom_1er responsable_PNIU	fonction	FAX PERSONNEL	Téléphone portable
ONTT	L'Office national du tourisme tunisien	MTA		71 830 887	71 835 456		SAMI EL GHARBI			
AFT	L'Agence Foncière Touristique	MTA	3, Rue Hooker Doolittle– 1002 Tunis Belvédère	71 782 997	71 780 918	aft@email.ati.tn	HESSINE TRABELSSI			
MT	Ministère de tourisme	MT		73 464 999	73 464 990		WAHID ESSGHAIER			
DHMPE	Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement	MSP	Ministère de la Santé Publique, Bab Saâdoun, 1006 – Tunis	71 577 115	71 576 010		MOHAMED ERRABHI			
UMU	Unité de la médecine d'urgence	MSP		71 241 554	71 241 554		ABDELRAZEK LAHTHILI			
TC	Technique de communication	MINCOM		71 320 105	71 342 121		ABDELLATIF BEN OTHMEN			

1.2.1 Comité nationale pour la Prévention et/la Lutte contre les Evénements de Pollution Marine (CN-PLEPM)

1.2.1.1 Structure

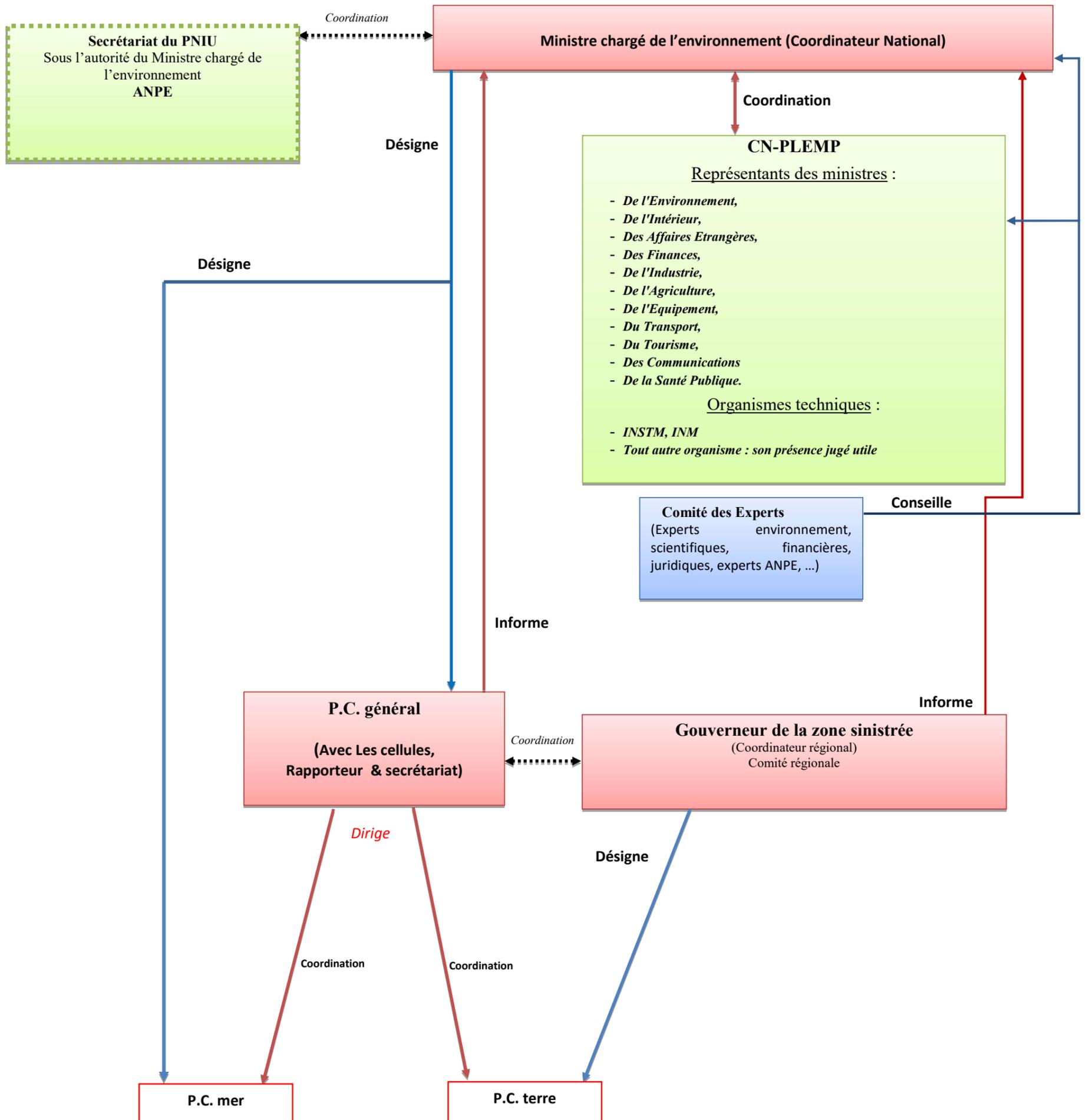


Figure 2 : Organigramme fonctionnel du CN-PLEPM et Structure de communication

1.2.1.2 Mission

Le **CN-PLEPM** est l'organisme désigné par le Gouvernement Tunisien comme responsable général du planning de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national ; il définit les politiques d'intervention ; il joue un rôle de leader dans certaines opérations d'intervention sur les déversements d'hydrocarbures, faisant des recherches sur les causes des déversements et les impacts socio-économiques et environnementaux liés et évaluant l'efficacité des interventions.

1.2.1.3 Implantation et mise en place

Le coordinateur national déclenche le PNIU et donne ordre de mobilisation à tous les intervenants, selon l'organigramme ci-conformément aux mécanismes et à la répartition des tâches arrêtées dans le cadre de ce plan.

La Commission Nationale pour la Prévention et la Lutte contre les Evènements de Pollution Marine se réunit au siège du Ministère chargé de l'Environnement ou en tout autre endroit désigné par son Président.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 8/42

1.2.1.4 Les fiches de fonction

1.2.1.4.1 Coordinateur national

FICHE DE MISSION

COORDINATEUR NATIONAL DU PNIU (1/2)

Responsable : Ministre chargé de l'Environnement

Remplaçant :

Vice-président désigné parmi les membres de la commission.

« Le Coordonnateur National peut déléguer une partie ou tous ses pouvoirs à l'un ou à certains des membres de la Commission Nationale ou à n'importe quelle autre autorité ou organisme, afin de faciliter les actions, renforcer leur efficacité et organiser et diriger les opérations de lutte. »

(Art.7 de la Loi 96-29)

Rôle:

Président de la Commission et Coordonnateur National pour la mise en œuvre du Plan National d'Intervention Urgente

Responsabilités :

En cas de pollution marine massive, le Coordonnateur National est habilité à :

- Analyser les messages d'alerte,
- Evaluer la nature et la gravité de l'événement de pollution marine,
- Convoquer immédiatement le Comité Nationale
- Déclencher la mise en œuvre du PNIU.
- Désigner les personnes chargées de diriger le P.C. général, le P.C. en mer et le P.C en terre.
- Donner l'ordre de mobilisation à tous les intervenants selon l'organigramme fonctionnel CN-PLPMP, conformément aux mécanismes et à la répartition de tâches arrêtées dans le cadre du PNIU,
- Prendre les mesures permettant la coordination des interventions et la mobilisation du matériel et du personnel,
- Assurer la bonne utilisation du personnel et des moyens disponibles.
- Organiser les cellules et les PC générale, mer et terre.

FICHE DE MISSION

COORDINATEUR NATIONAL DU PNIU (2/2)

- Demande par le biais de ministre de l'intérieure (niveau nationale) et du gouverneur (niveau régionale) la réquisition nécessaire à la mise en œuvre des moyens humains et matériels affectés à la lutte contre la pollution, conformément aux dispositions en vigueur en matière de lutte contre les calamités et d'organisation des secours.
- Adresser un message d'alerte aux pays voisins si l'accident menace d'affecter des zones littorales de ces pays,
- Mettre fin aux opérations de lutte en mer, sur proposition du P.C. général et à la demande du responsable des opérations en mer,
- Mettre fin aux opérations de lutte en terre, sur proposition du P.C. général et à la demande du responsable des opérations en terre,
- Mettre fin aux opérations de lutte.
- Assurer la présentation du dossier d'indemnisation des dommages subis par l'Etat Tunisien à la fin des opérations relatives à une pollution marine massive, une fois préparée par une commission d'experts qu'il aura désigné à cette fin.
- Adresser les mises en demeure aux armateurs et aux assureurs des navires,
- Engager toutes les procédures légales contre les personnes ayant causé l'accident,
- Elaborer un rapport général qui comprend :
 - o Une description et une évaluation des dommages occasionnés au milieu marin et au littoral, ainsi qu'une évaluation des coûts des réaménagements et de la réhabilitation des zones endommagées,
 - o Une détermination du coût global des opérations de lutte et d'élimination de la pollution,
 - o Une évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du PNIU, en vue de prendre les mesures nécessaires pour pallier aux insuffisances constatées.

En cas de pollution marine massive pouvant atteindre les pays voisins, le Coordonnateur National est habilité à :

- Alerter les pays voisins,
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter les opérations de soutien et d'assistance mutuelle entre les Etats parties aux conventions internationales et régionales relatives à l'objet.

FICHE REFLEXE

COORDINATEUR NATIONAL DU PNIU

Dès qu'il est informé d'une catastrophe, il doit :

1. Vérifier et confirmer la réception du message d'alerte
2. Instruire le Réceptionniste de convoquer les membres du CN-PLEPM.
3. Evaluer la nature et la gravité de la catastrophe
4. Vérifiez que la Salle de Contrôle a ouvert un registre des événements
5. Maintenir un registre personnel des communications faites et des mesures prises.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 11/42

FICHE GUIDE

COORDINATEUR NATIONAL DU PNIU

Etapas	Actions	Commentaires/Information complémentaire
Phase de pré-alerte <i>(phase de pré-déclenchement du plan)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sitôt reçue l'alarme initiale, obtenir une confirmation téléphonique de l'information (SNSC, GN, police, pompiers, GNM, etc.), • En cas d'échouement de la pollution sur le littoral, envoyer sur site des agents locaux (ANPE, etc.) pour faire une première évaluation très rapide de l'importance du sinistre, • Recenser les moyens immédiatement disponibles pour préparer la lutte, • Mettre l'ANPE en pré-alerte pour activer son équipe d'intervention (préparation des données de base pour la modélisation des déplacements de polluant), et pour l'envoi éventuel d'un expert dans les plus brefs délais, • Organiser les premières opérations de lutte grâce aux moyens immédiatement disponibles (services techniques municipaux, industriel, etc.) • Mobiliser une première équipe (adjoints, secrétaires,...) au sein du gouvernorat concernée pour distribuer au maximum les tâches fonctionnelles et rester disponible pour la direction des opérations, • Activer la salle du P.C Général, • Tester le bon fonctionnement des équipements (logistique du P.C Général): téléphones, télécopieurs, photocopieurs, ordinateurs et imprimantes, tableaux d'informations, etc. • Mettre en évidence au P.C Général tous les documents de base du dispositif PNIU : plan PNIU (y compris l'ensemble des annexes techniques), annuaires, cartographie du littoral, inventaires des matériels disponibles, etc. 	<p>tout retard au niveau de l'appréciation initiale du risque est très pénalisant pour la suite des opérations.</p> <p>Occuper le PC fixe et y opérer le plus tôt possible, permet de se familiariser avec les outils et de corriger quelques défaillances ou lacunes avant que la pression ne monte,</p>
Phase d'alerte <i>(après confirmation de l'ampleur du sinistre)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une communication pour le message d'alerte en y intégrant le retour d'informations confirmées par la mission de première évaluation, • Envoyer par messagerie électronique et par télécopie (doubler les envois) les messages d'alerte aux autorités selon le schéma d'alerte, • vérifier la bonne réception du message par téléphone, • Convoquer les chefs de services ou leurs remplaçants à rejoindre le P.C Général. 	<p>un ordinateur équipé d'un modem permet des envois automatiques sur la base de listes préétablies avant la crise</p>



Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE	Réf : AF 02-10
STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Rev : 1
	Page : 12/42

Etapas	Actions	Commentaires/Information complémentaire
Décision du déclenchement du Plan	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler tous les éléments d'informations, et préparer une première synthèse de la situation • Coordonner la réunion inter services, dans l'objectif de fournir les éléments d'une prise de décision sur le déclenchement du PNIU ; • Diffuser la décision aux ministères, aux services, communes concernées, médias, etc. 	la cellule de crise peut être partiellement maintenue pour gérer les opérations de lutte de moyenne ampleur (coordination du ressort du gouverneur)
Phase de gestion des opérations <i>(phase d'installation dans la crise)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le PC en cellules avec la logistique adaptée, répartir les fonctions selon la planification, et veiller à la bonne maîtrise des moyens de bureautique et de communication mis à disposition de chaque cellule (pour ne pas saturer le standard du PC, demander à chaque responsable de cellule de prendre immédiatement les contacts extérieurs pour canaliser les informations externes de sa compétence sur des lignes directes), • Séparer si possible les diverses cellules : direction générale / renseignements & communications / opérations et logistique / personnels / transmissions / archives-documentation / financière, pour limiter les perturbations mutuelles, • Filtrer les communications et a fortiori l'accès du P.C Général (canaliser les médias vers la cellule communication qui devra être bien séparée du PC: autre étage, escalier... mais avec une liaison directe téléphonique), • Noter toutes les circulations d'informations et assurer l'enregistrement chronologique de toutes les entrées et sorties de cellule avec numérotation des appels, objet, date et heure, origine, etc. • Tenir à jour un état global de la situation avec des comptages montrant l'évolution (quantité de polluant déversé et récupéré, équipes et matériels engagés, linéaire de côte touchée et évolution, indicateurs de l'impact environnemental et économique,...) , • Ne pas hésiter à contacter des experts techniques (via téléphone ou télécopie, voire par convocation si leur présence permanente semble nécessaire), sur la base de questions précises, pour optimiser les choix stratégiques qui se présentent, • Mettre en alerte l'APAL/ONG concernées afin d'obtenir conseil et assistance pour le sauvetage des oiseaux mazoutés ; • Faciliter l'action des intervenants sur le terrain par une bonne réception des besoins et attentes et la recherche efficace des meilleures réponses auprès des secteurs public ou privé (mise à disposition tant au niveau régional que national, préparation des ordres de service, sortie de matériel, 	rôle de la cellule archives-documentation demander une expertise pertinente qui éclaire véritablement la démarche décisionnelle ; les réponses pourront être d'autant plus claires et nettes que les questions l'auront été.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNUI POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 13/42

Etapas	Actions	Commentaires/Information complémentaire
	<p>réquisition...), avec une priorité aux équipes les plus exposées et aux objectifs les plus sensibles en cas de limitation des disponibilités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déléguer la partie opérationnelle au P.C mer et P.C terre et aux responsables présents sur les sites d'intervention; • Disposer d'un retour d'informations extérieures (médias et opinion publique) • Prévoir la gestion du temps avec la fatigue du personnel. Organiser une rotation de la cellule de crise en veillant à la continuité de l'action 	<p>prendre du recul sur l'intervention et dégager une certaine disponibilité, pour mieux appréhender les multiples problèmes qui remontent du terrain</p> <p>Eviter les décalages dans la perception de l'accident pour maîtriser la communication</p> <p>Intérêt de l'enregistrement chronologique défini préalablement</p>
Phase de clôture de la crise et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les éléments de gestion et établir un premier bilan (hors effets à long terme) ; • Organiser l'évolution de la cellule « recueil de données/archivage » en une cellule soucieuse de conserver, de mettre en forme et de fournir à tout moment une réponse claire et précise à toute question sur ce qui a été mis en œuvre, réalisé et dépensé jour après jour ; • Faire remonter les avis et observations des intervenants, et réunir leurs responsables ; • Réaliser un dossier de synthèse et dégager le retour d'expérience sur l'accident ; • Engager les modifications apparues nécessaires dans le dispositif PNUI mis à l'épreuve. 	

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 14/42

1.2.1.4.2 *Commission nationale*

FICHE DE MISSION

COMMISSION NATIONALE (CN-PLEPM)

Responsable : Ministre chargé de l'Environnement (coordonnateur national)

Remplaçant :

Vice-président désigné parmi les membres de la commission.

« Le Coordonnateur National peut déléguer une partie ou tous ses pouvoirs à l'un ou à certains des membres de la Commission Nationale ou à n'importe quelle autre autorité ou organisme, afin de faciliter les actions, renforcer leur efficacité et organiser et diriger les opérations de lutte. »

(Art.7 de la Loi 96-29)

Rôle:

La Commission Nationale pour la Prévention et la Lutte contre les Evènements de Pollution Marine (CN-PLEPM) est chargée de suivre la préparation des différents intervenants à la lutte et à l'exécution du Plan National d'Intervention Urgente. A cet effet, elle est habilitée à décider des méthodes à employer et des mesures à prendre pour lutter contre la pollution.

Responsabilités :

En cas de pollution marine massive, la Commission Nationale pour la Prévention et la Lutte contre les Evènements de Pollution Marine (CN-PLEPM) est habilitée à :

- établir et mettre à jour, en collaboration avec l'ANPE, un inventaire des moyens de lutte et assure la disponibilité de ces moyens dans des lieux de stockage appropriés qui sont répartis autant que possible, en fonction des risques tout en donnant la priorité aux zones les plus sensibles.
- élaborer et actualiser les documents du Plan National d'Intervention Urgente.
- préparer et mettre en œuvre en collaboration avec les autorités concernées, les programmes de formation du personnel aux techniques de lutte contre les accidents de pollution marine, ainsi que les programmes d'entraînement et les exercices de simulation.
- suivi des problématiques environnementales, socio-economique
- évaluation de l'efficacité des interventions,
- évaluation de la gravité de l'incident et ses effets potentiels
- Détenir une liste de lieux de refuges pour les navires sinistrés.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 15/42

FICHE REFLEXE

COMMISSION NATIONALE (CN-PLEPM)

En arrivant dans la salle de contrôle, les membres doivent :

1. s'informer auprès du **Coordonnateur National**.
2. Regrouper les informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation
3. Demander des renseignements supplémentaires.
4. Contacter le lieu de la catastrophe et demander les dernières nouvelles de la situation
5. S'assurer que les détails de la catastrophe ont été reçus du site où cette dernière a eu lieu – utiliser le message d'alerte
6. Maintenir un registre personnel des communications faites et des mesures prises
7. Envoyer des équipes d'évaluation, d'expert et des représentants des intervenants à l'échelle régionale,
8. Aider à l'organisation des cellules, des PC général, PC Terre et PC mer.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 16/42

FICHE GUIDE

COMMISSION NATIONALE (CN-PLEPM)

Etapas	Actions	Commentaires/Inform ation complémentaire
Préparation à la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir et mettre à jour, en collaboration avec l'ANPE, un inventaire des moyens de lutte et assure la disponibilité de ces moyens dans des lieux de stockage appropriés qui sont répartis autant que possible, en fonction des risques tout en donnant la priorité aux zones les plus sensibles. • Elaborer et actualiser les documents du Plan National d'Intervention Urgente. • Inventorier les moyens nationaux et proposer leur répartition • Préparer et mettre en œuvre en collaboration avec les autorités concernées, les programmes de formation du personnel aux techniques de lutte contre les accidents de pollution marine, ainsi que les programmes d'entraînement et les exercices de simulation. 	

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 17/42

1.2.1.4.3 Secrétariat du CN-PLCEPM (ANPE)

FICHE DE MISSION

SECRETARIAT DU CN-PLCEPM

Responsable : Chef département suivi et contrôle de la pollution (ANPE)

Remplaçant :

Rôle :

L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement assure le secrétariat de la Commission Nationale pour la Prévention et la Lutte contre les Evènements de Pollution Marine.

Responsabilités :

L'ANPE a pour missions :

- Etablir et mettre à jour, en collaboration avec les membres de la CN-PLCEPM, un inventaire des moyens de lutte et assure la disponibilité de ces moyens dans des lieux de stockage appropriés qui sont répartis autant que possible, en fonction des risques tout en donnant la priorité aux zones les plus sensibles.
- Elaborer et actualiser les documents du Plan National d'Intervention Urgente.
- Préparer et mettre en œuvre en collaboration avec les autorités concernées, les programmes de formation du personnel aux techniques de lutte contre les accidents de pollution marine, ainsi que les programmes d'entraînement et les exercices de simulation.
- Détenir une liste de lieux de refuges pour les navires sinistrés.

FICHE REFLEXE

SECRETARIAT DU CN-PLEPM (ANPE)

En arrivant dans la salle d'intervention du comité national CN-PLEPM, il doit :

1. Assurer la responsabilité de la salle jusqu'à l'arrivée du CN.
2. Commencer à organiser la salle d'intervention en faisant ce qui suit :
 - Installer les téléphones sur les tables, les brancher convenablement et les tester pour vérifier la tonalité.
 - L'ordinateur lap top doit être connecté en utilisant l'adresse de la salle d'intervention, et ce pour commencer à recevoir les E- mails concernant l'évolution de la catastrophe. L'adresse est
 - User ID :
 - Password :
 - Le fax doit être connecté. Une fois l'équipe est réunie et stable, il faut envoyer un fax à l'endroit où la catastrophe a eu lieu afin de tester la communication.
 - Il faut positionner les tableaux de situation sur les murs et les fournitures de bureau sur les tables
3. Contacter le lieu de la catastrophe et demander les dernières nouvelles de la situation
4. S'assurer que les détails de la catastrophe ont été reçus du site où cette dernière a eu lieu – utiliser le message d'alerte
5. Informer le Coordinateur National de la situation dès son arrivée.

FICHE GUIDE

SECRETARIAT DU CN-PLCEPM (ANPE)

Etapes	Actions	Commentaires/Information complémentaire
Préparation à la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir et mettre à jour, en collaboration avec les membres de la CN-PLCEPM, un inventaire des moyens de lutte et assure la disponibilité de ces moyens dans des lieux de stockage appropriés qui sont répartis autant que possible, en fonction des risques tout en donnant la priorité aux zones les plus sensibles. • Elaborer et actualiser les documents du Plan National d'Intervention Urgente. • Inventorier les moyens nationaux et proposer leur répartition • Préparer et mettre en œuvre en collaboration avec les autorités concernées, les programmes de formation du personnel aux techniques de lutte contre les accidents de pollution marine, ainsi que les programmes d'entraînement et les exercices de simulation. 	
Pré-Alerte	<ul style="list-style-type: none"> • Etre opérationnel en permanence pour recevoir l'alerte d'un opérateur, de la GNM, DT, OMMP, SNSC • Informer le coordinateur National • Préparer et envoyer une équipe d'évaluation • Demander des observations à la Marine Nationale, GNM, DT, OMMP ou aux opérateurs pétroliers 	
Alerte	<ul style="list-style-type: none"> • Se faire confirmer l'alerte par l'équipe d'évaluation, si nécessaire • Transmettre immédiatement l'alerte au C.N • Mettre en place la salle de crise au ME • Ouvrir le livre de bord de suivi de crise • S'informer sur la nature et les risques concernant le polluant 	
Gestion des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la liaison permanente avec l'opérateur responsable • Assurer l'archivage des données sur le polluant, les opérations de lutte menées par l'opérateur responsable, les autorités nationales compétentes ou les équipes internationales, des données photographiques et vidéos, etc. 	Si nécessaire
Post-crise	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le retour d'expérience avec le C.N • Proposer les mises à jour au CN-PLCEPM • Remettre à jour sa documentation 	En liaison avec le C.N

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 20/42

1.2.1.4.4 Comité National d'Experts

FICHE DE MISSION

COMITE NATIONAL D'EXPERTS

Rôle:

- suivi des problématiques environnementales,
- évaluation de la gravité de l'incident et ses effets potentiels
- contrôle de nettoyage / suivi des pollutions.

FICHE REFLEXE

COMITE NATIONAL D'EXPERTS

En arrivant dans la salle de contrôle, les membres doivent :

1. Rejoindre le CN-PLEMP et s'informer auprès du **Coordonnateur National**.
2. Regrouper les informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation
3. Demander des renseignements supplémentaires.

FICHE GUIDE

COMITE NATIONAL D'EXPERTS

Etapes	Actions	Commentaires/Information complémentaire
Alerte	<ul style="list-style-type: none"> • Ses membres sont désignés par le Coordinateur National • mobilise une équipe d'experts adaptée à l'événement 	Au sein d'un panel de scientifiques répertoriés à l'avance
Gestion des opérations	<ul style="list-style-type: none"> • participer aux réunions du CN-PLEMP • se réunir pour traiter des sujets posés par le CN-PLEMP • mettre en place l'organisation pour préparer l'état initial de l'environnement • propose des avis technique de soutien et d'assistance mutuelle au cours des différents stades de lutte et d'intervention, • Missionner dans les PC Général, PC Mer et PC Terre un expert en environnement spécialisé dans les pollutions par les hydrocarbures, en tant que conseiller scientifique et technique • organiser les missions d'évaluation et de suivi des opérations de nettoyage 	Echantillons, photos avants et après arrivages polluant
Post-crise	<ul style="list-style-type: none"> • donner un avis au Coordinateur National sur l'efficacité des opérations, • mettre en place les programmes de suivi environnemental post accident • participer aux débriefings et au retour d'expérience • participer avec le CN-PLEMP à l'amélioration du PNIU 	Processus audit post-déversement

1.2.2 Poste de Commandement général (P.C. général)

1.2.2.1 Structure

1.2.2.1.1 Organigramme

L'organigramme fonctionnel du P.C. général est présenté ci-dessous.

P.C. GENERAL

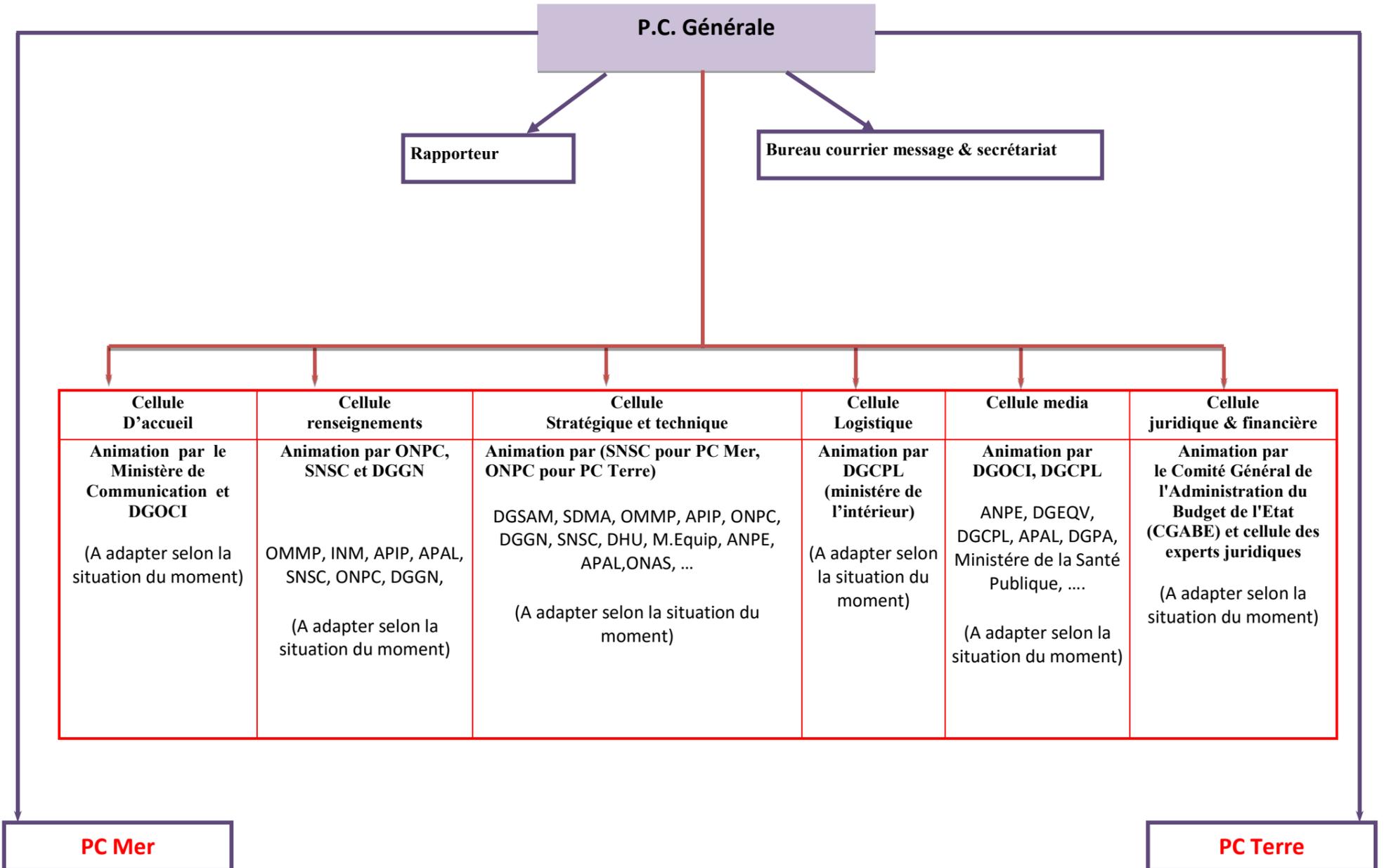


Figure 3 : Organigramme du PC. Général

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNUI POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 23/42

1.2.2.1.2 Les bureaux

Bureau courrier messages & secrétariat

Ce bureau est chargé de :

- Mise en forme et de l'envoi des courriers et messages;
- Procède également à l'enregistrement de toutes les informations entrantes et sortantes du PC par la tenue d'un livre de bord chronologique (ou « main courante »), et par la tenue du tableau de bord mural du PC général (synthèse actualisée de la situation).
- Rassembler les éléments de gestion et établir un premier bilan (hors effets à long terme) ;
- Organiser l'évolution de la cellule « recueil de données/archivage » en une cellule soucieuse de conserver, de mettre en forme et de fournir à tout moment une réponse claire et précise à toute question sur ce qui a été mis en œuvre, réalisé et dépensé jour après jour ;
- Faire remonter les avis et observations des intervenants, et réunir leurs responsables ;
- Réaliser un dossier de synthèse et dégager le retour d'expérience sur l'accident ;
- Engager les modifications apparues nécessaires dans le dispositif PNUI mis à l'épreuve.

Elle a pour mission d'adapter et de diffuser les modèles de fiches d'information destinées aux PCA et aux chantiers. Elle veille également à la remontée des données de terrain (fiches de chantier, photographies, vidéos, etc.) afin d'assurer un contrôle, une mise en forme cohérente et la transmission vers la cellule d'archivage du PC fixe.

1.2.2.1.3 Les cellules

Les cellules seront rattachées directement au coordinateur régional et seront installées au siège du gouvernorat de la zone sinistrée.

Ces cellules seront subdivisées en plusieurs catégories selon la mission à accomplir :

Cellule média

Cette cellule veille à :

- La coordination entre les différents medias,
- La collecte et la gestion de toutes les informations transmises par le poste de commandement,
- La collecte et la diffusion des informations spécifiques aux opérations d'intervention aux médias, intervenants et les organismes concernées,
- La réalisation des vidéos et des photos spécifique à l'accident,
- La préparation du journal télévisé
- L'organisation des conférences de presses
- L'organisation des visites et des rencontres en cas de nécessité,
- Maintenir un registre personnel.
- Faire remonter la synthèse des informations socio-économiques du terrain ;
- Recevoir et canaliser les journalistes sur les sites opérationnels avec le concours des forces de l'ordre.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 24/42

Cellule d'accueil

Cette cellule est chargée de :

- Initier l'appel du personnel clé
- Suivre les fiches d'appel du PNIU
- Etablir les communications radio et attribuer les canaux radio aux personnes concernées
- Maintenir un registre des contacts (interne et externe)
- Mettre en place tous les moyens nécessaires pour garantir un bon acheminement des informations entre les différents services et en particulier entre P.C. général, P.C. mer et P.C. terre, et vers le CN-PLEMP et le Coordinateur National
- Assurer la disponibilité et la continuité des ressources IT pour soutenir l'Equipe du PC.
- Assurer la disponibilité et le fonctionnement des équipements informatiques et de télécommunications mis à la disposition du P.C général.

Cellule renseignements

Cette cellule est chargée de :

- Collecter tous les renseignements possibles concernant l'étendue de la pollution mais aussi les répercussions de la crise sur la vie de la zone littorale (circulation routière, maintien de l'ordre,...), y compris l'impact sur les médias et l'opinion publique ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures de police administrative et judiciaire ainsi que de la notification et de l'exécution des réquisitions nécessaires ;
- Faire en sorte, en vue de contentieux ultérieurs, qu'au moment de la prise d'échantillons, de photos ou de constats, le technicien chargé de cette action doit être assisté d'un officier de police judiciaire.

Cellule logistique

Cette cellule est chargée de :

- Gestion des ressources en équipement, (matériels de lutte, voitures de pompiers, etc.) ;
- Coordonner les procédures de dédouanement pour les ressortissants et équipements étrangers importés pour aider à intervenir sur les incidents, par le biais des autorités compétentes ;
- Rendre disponibles les équipements appropriés et personnel ;
- Organiser l'équipe initiale de premiers soins ;
- Intervenir en cas de blessures ou maladies ;
- Evaluer le besoin d'assistance médicale supplémentaire ou spécialisée ;
- Assurer la « veille sanitaire » et la prise de toute disposition utile en fonction du ou des polluant(s) en cause et de son (leur) interaction avec le milieu : risques pour le personnel de lutte ou pour le public, contamination des produits destinés à la consommation ;
- Interpelle le comité national d'expert et le groupe d'experts du P. C. Général sur les problèmes sanitaires soulevés, et assure la diffusion des mesures préconisées vers les P.C. mer et P.C. terre ou le public en liaison étroite avec le bureau « information relations publiques » ;
- Proposer et faire appliquer les mesures en adéquation avec le contexte national, concernant la sauvegarde et la commercialisation des cultures marines et des produits de la pêche, et également l'accès du public au littoral.
- Le comité des experts doit inclure un expert sanitaire.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 25/42

- La gestion et coordination des intervenants et de la main d'œuvre.
- La coordination de la recherche des centres d'hébergement, en concertation avec les collectivités territoriales, et passe les conventions utiles à cette fin.
- La gestion des demandes et des ressources, puis centraliser l'établissement des conventions et marchés qu'elle transmet à la cellule financière.

Cellule stratégique et technique

Cette cellule veille à la collecte, l'évaluation et l'utilisation des informations sur l'évolution de l'accident, de l'état des moyens et matériels de lutte et d'intervention. Ces informations consistent à :

- La connaissance de la situation actuelle,
- L'évaluation des changements prévus,
- La préparation de différentes stratégies d'intervention.

Le rôle de cette cellule est :

- La collecte et l'étude des informations spécifiques à l'accident,
- Assister à la préparation du plan d'intervention,
- Intégrer le plan des trajectoires des navires intervenants et tout autre plan au plan d'intervention spécifique à l'accident,
- Informer le PC général des informations nécessaires au plan d'intervention et de lutte,
- Arrêter les besoins nécessaires en matériels spéciaux,
- Affecter les techniciens aux endroits adéquats,
- La collecte des informations relatives aux procédures d'indemnisation,
- La gestion des ressources humaines selon le besoin,
- Résumer et analyser les informations relatives à l'accident,
- Préparer un compte rendu sur la situation de l'accident,
- Informer le PC général de toutes modifications de la situation de l'accident,
- Préparer le scénario de fin d'opération,
- Maintenir un registre personnel.
- Gestion des ressources en équipement, (matériels de lutte, voitures de pompiers, etc.) ;
- Coordonner les procédures de dédouanement pour les ressortissants et équipements étrangers importés pour aider à intervenir sur les incidents, par le biais des autorités compétentes ;
- Rendre disponibles les équipements appropriés et personnel ;
- Transports du personnel ;
- Nettoyage de la zone sinistrée ;
- Assurer les dépôts temporaires des hydrocarbures récupérés et des déchets huileux.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 26/42

Cellule juridique et financière

Cette cellule est chargée de :

- Engager toutes les procédures légales contre les personnes ayant causé l'accident ;
- Engager un cadre juridique (huissier) pour le suivi et l'évaluation des dégâts et la rédaction des rapports journaliers durant toute la phase de lutte.
- Elaborer un rapport général qui comprend une évaluation des coûts des réaménagements et de la réhabilitation des zones endommagées et le coût global des opérations de lutte et d'élimination de la pollution.
- Préparer le dossier d'indemnisation des dommages subis par l'Etat Tunisien à la fin des opérations relatives à une pollution marine massive ;
- Aider au processus de formalisation des demandes d'indemnisations qui peuvent être présentées ;
- Adresser les mises en demeure aux armateurs et aux assureurs des navires ;

1.2.2.2 Mission

Le P.C. général prend les décisions appropriées relatives à la stratégie de la conduite des opérations. Il décide des techniques d'intervention à mettre en œuvre, du matériel et des équipements devant être mobilisés, et des sites requérant en priorité la protection.

Le P.C. général assure la coordination entre les différents intervenants et spécialement entre le P.C. en mer et le P.C. à terre et la mobilisation et la répartition des moyens de lutte.

Le P.C. général sera composé de membres restreints de la CN-PLP. L'équipe aura une représentation d'experts et sera constituée à la fois d'autorités civiles et militaires sur le site d'intervention de la pollution marine.

1.2.3 Poste de Commandement en mer (P. C. mer)

1.2.3.1 Structure

L'organigramme fonctionnel du P.C. mer est présenté ci-dessous.

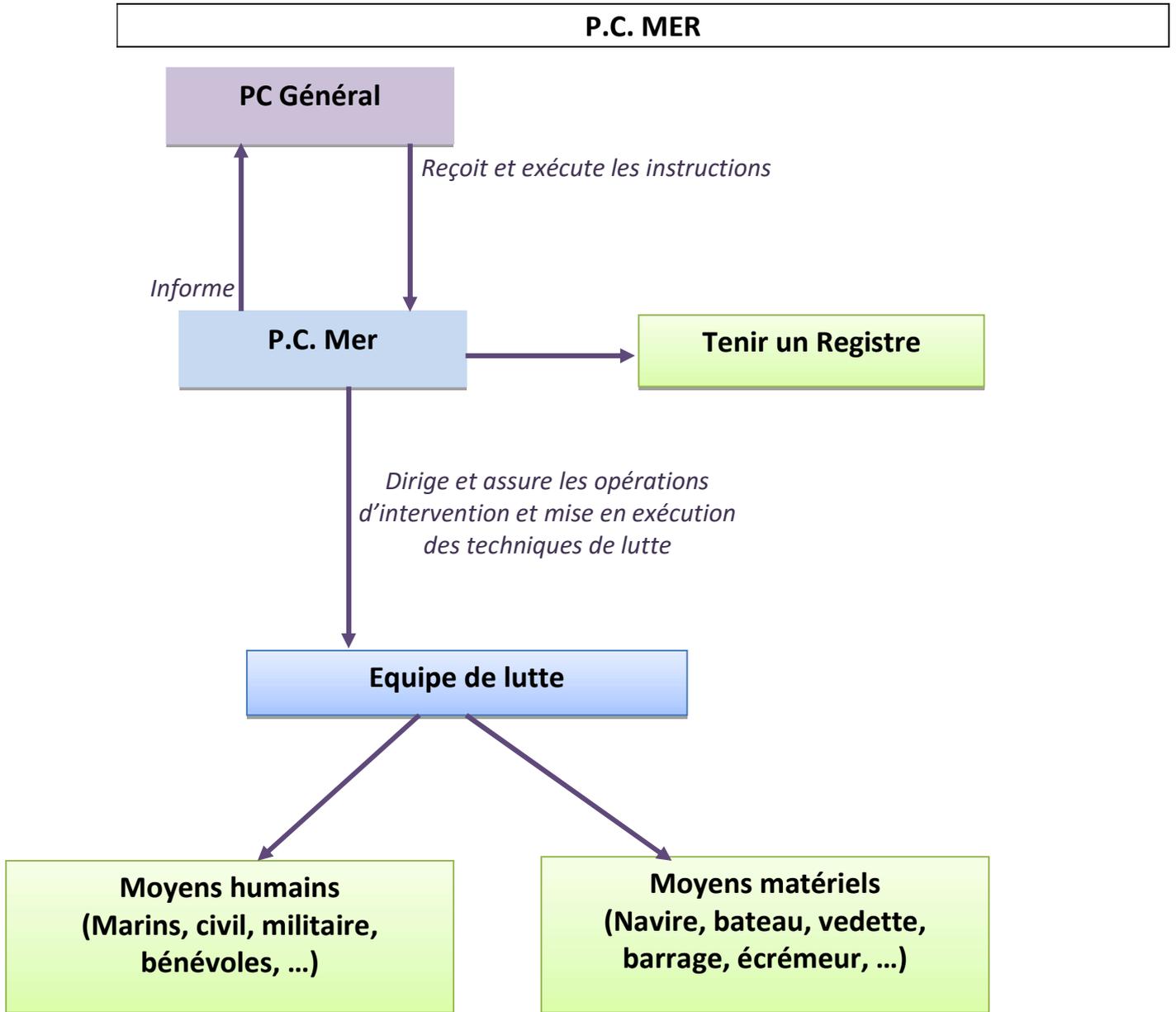


Figure 4 : Organigramme du P.C. Mer

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 28/42

1.2.3.2 Mission

Le P.C. en mer est le responsable des opérations en mer. Il est chargé de la conduite des opérations et de la coordination des interventions en mer.

Le responsable des opérations en mer met en œuvre les techniques de lutte arrêtées et propose toutes les modifications pertinentes dictées par l'évolution de la situation. Il gère les moyens humains et matériels mobilisés à cette fin.

Il informe régulièrement et selon une fréquence préalablement convenue, le P.C. général et le REMPEC sur l'avancement des opérations et veille à la tenue du registre des opérations entreprises et des rapports comptables relatifs aux moyens utilisés.

1.2.3.3 Responsabilités

Il est chargé de :

- Recevoir les directives et exécuter les instructions des autorités (P C générale, Coordinateur nationale de PNIU) qui assurent la direction des opérations ;
- Organiser et diriger les opérations d'intervention et mettre en exécution la technique de lutte adoptée,
- Adapter les techniques d'intervention en fonction des moyens disponibles localement et informer le P.C. général,
- proposer toutes les modifications pertinentes dictées par l'évolution de la situation,
- Diriger et gérer les moyens humains et matériels mobilisés à cette fin,
- Transmettre, régulièrement et selon une fréquence préalablement convenue, au P.C. général, toutes les informations relatives au déroulement des opérations,
- Tenir un journal quotidien sur le déroulement des opérations et évaluer les moyens logistiques et les modalités de leur mise en œuvre et préparer un rapport comptable quotidien.

1.2.4 Poste de Commandement à terre (P. C. terre)

1.2.4.1 Structure

L'organigramme fonctionnel du P.C. terre est présenté ci-dessous.

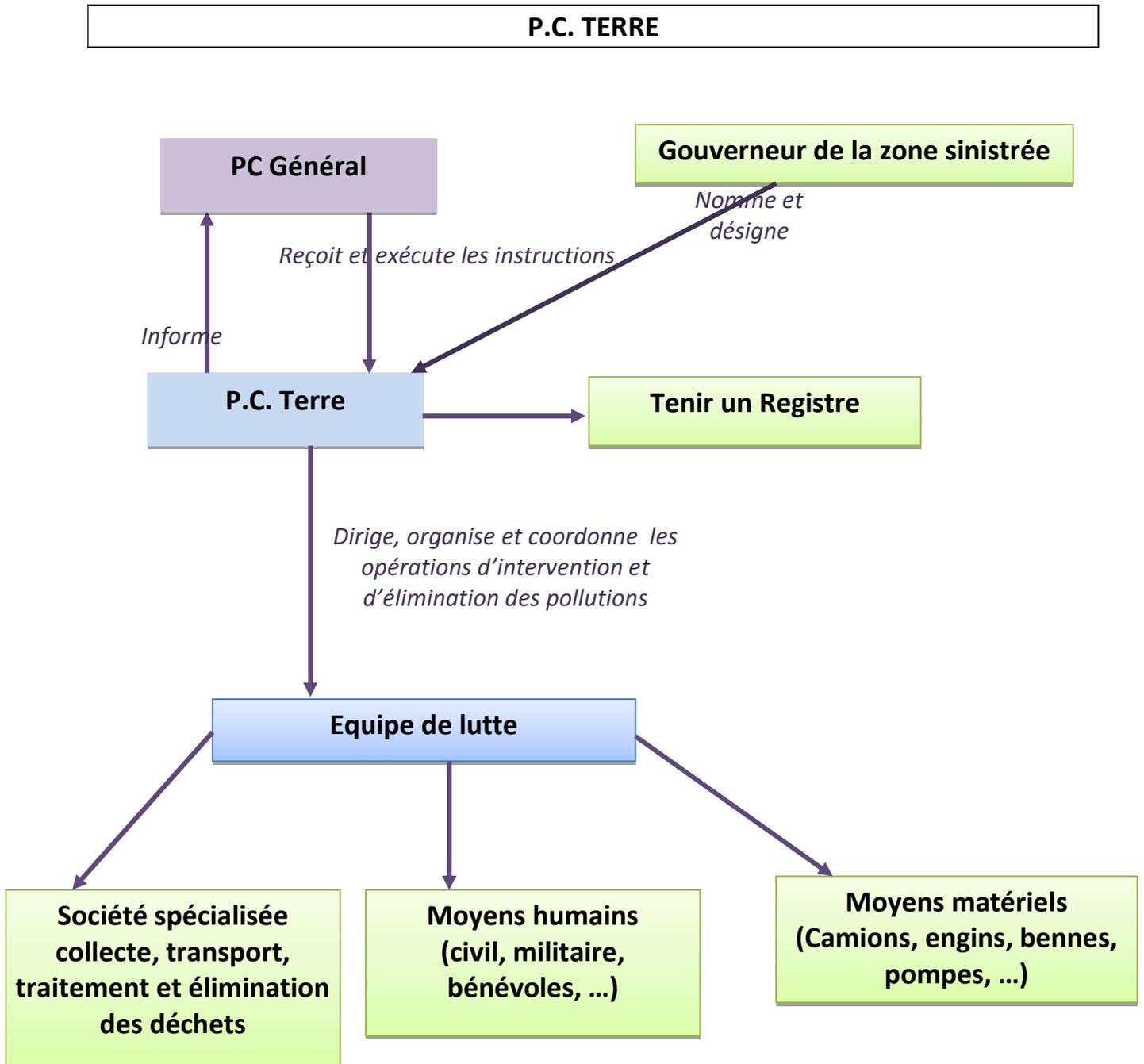


Figure 5 : Organigramme du PC. Terre

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 30/42

1.2.4.2 Mission

Le responsable des opérations de lutte sur le littoral est chargé de l'organisation, de la coordination et de la direction des opérations de protection des sites et de l'élimination des produits polluants. Il met en œuvre la méthode de lutte arrêtée et assure la gestion du personnel et des moyens mobilisés à cette fin.

1.2.4.3 Responsabilités

Il est chargé de :

- Recevoir les directives et exécuter les instructions des autorités (P C générale, Coordinateur nationale de PNIU) qui assurent la direction des opérations ;
- Organiser et diriger les opérations d'intervention et mettre en exécution la technique de lutte adoptée,
- Adapter les techniques d'intervention en fonction des moyens disponibles localement et en informant le P.C. général,
- Diriger les équipes de lutte,
- Proposer au P.C. général toutes les modifications dans les techniques de lutte
- Tenir un journal quotidien sur le déroulement des opérations et évaluer les moyens logistiques et les modalités de leur mise en œuvre et préparer un rapport comptable quotidien.
- Informer le P.C. général au moyen d'états journaliers, des activités entreprises, de l'avancement des opérations de nettoyage et d'élimination des produits polluants et de la comptabilité des moyens utilisés en personnel et en matériel.

1.3 MISSIONS DES SERVICES MOBILISES LORS DES OPERATIONS DE LUTTE

Chaque fiche définit les missions que le représentant de chaque administration aura à remplir au titre de la compétence propre de son administration.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 31/42

Désignation de service	Missions Générales
LES SERVICES MARITIMES (OMMP, APIP, APAL, INSTM, SNSC, ONPC, GN...)	

PREPARATION A LA LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la préparation des mesures spécifiques d'intervention dans la frange littorale faisant appel à des moyens nautiques locaux. (ONPC, OMMP, GN, SNSC) • Préparer en vue de l'intervention dans la frange littorale les liaisons avec les professionnels de la mer, notamment les pêcheurs et les conchyliculteurs, (ONPC, OMMP, GN) • Tenue à jour de la situation des matériels et équipements de lutte publics ou privés disponibles, (PC mer et PC terre) • Organiser le stockage et l'entretien : - des produits spécifiques de lutte - des matériels spécifiques de lutte - des équipements spécifiques de lutte, (PC mer et PC terre) • Etablir des listes des besoins en : - produits spécifiques de lutte - matériels spécifiques de lutte - équipements spécifiques de lutte, (PC mer et PC terre) • Préparer avec le concours de l'INSTM, de l'APAL et d'APIP <i>les plans de protection des sites sensibles</i> • Mettre en place, à titre préventif, à proximité des zones les plus vulnérables les dispositifs permettant la pose de barrages flottants, (PC Mer, PC Terre) • Former les personnels à l'utilisation des matériels de lutte à terre et de protection des zones vulnérables (PC terre) • Participer aux actions de formation (PC mer et PC terre)

PC mer : SNSC responsable en cas de pollution marine et d'intervention en mer

PC terre : ONPC est responsable en cas de pollution atteignant le littoral.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 32/42

OPERATION DE LUTTE

Placer les moyens opérationnels disponibles (SNSC, OMMP, APIP, GNM, DGMM, ...) à la disposition du chef du PC MER et, en tant que de besoin, du coordinateur régional

Participer aux cellules de crise instituées auprès du coordinateur régional, du chef du PC MER et du chef de PC TERRE.

Mettre en œuvre les dispositions spécifiques d'intervention dans la frange littorale, ordonnées par l'autorité maritime et le coordinateur régional

Assister l'autorité maritime en tant que de besoin pour identifier les navires locaux notamment de pêche, susceptibles de faire l'objet d'une réquisition ou d'un affrètement

Procéder aux premières constatations de dommages occasionnés aux ressources vivantes de la mer.

- Participer à la CN-PLEPM de lutte ainsi qu'à l'animation des PC Terre et PC Mer,
- Tenue à jour de la situation de disponibilité des matériels et équipements de lutte publics ou privés disponibles,
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer avec les moyens disponibles, la défense des zones vulnérables :
 - pose de barrages côtiers
 - élimination des substances polluantes dans frange maritime côtière,
- Demander, si besoin, le concours du port autonome
- prélever, sur leurs stocks, les produits nécessaires pour la conduite de la lutte en mer
- organiser le réapprovisionnement des stocks,
- Fournir sur les chantiers les matériels nécessaires au ramassage,
- Participer à l'organisation du nettoyage du littoral avec le concours des autres - administrations - collectivités - entreprises privées,
- Rendre-compte régulièrement des actions entreprises au coordinateur national,
- Participer au bureau financier du P.C. Général
- Préparer le compte-rendu financier des opérations réalisées par les Services maritimes et de navigation

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 33/42

Désignation de service	Missions Générales
Le gouverneur et comité régionale	

- Mettre en place les structures d'organisation et de commandement du PC Terre,
- mettre en place la cellule financière spécialisée,
- Assurer le suivi des opérations de lutte à terre auprès du chef PC Terre ou de son représentant,
- Demander, sur le fondement des besoins formulés par les services tant humains que techniques les renforts à la zone de défense,
- Transmettre à la zone de défense les questions d'ordre scientifique, technique, juridique et financier,
- Mettre en place une cellule d'experts, en tant que de besoin
- Solliciter le concours des organismes publics ou privés qui disposent de moyens de lutte (parcs de l'équipement, ports autonomes, groupements d'intérêt économique, coopératives...) et les engager après visa technique et financier de la zone de défense,
- Coordonner les opérations d'observation terrestre des pollutions,
- Faire procéder aux réquisitions nécessaires,
- Faire appliquer par les services déconcentrés de l'Etat compétents les conventions de prestations de services passées avec les entreprises privées validées par la zone de défense,
- Mettre en place le réseau de collecte et d'enregistrement des informations des opérations conduites à terre et mer (établissement de l'état zéro, prélèvements, analyses, moyens et personnels engagés)
- Assurer un lien avec les collectivités territoriales, les représentants socioprofessionnels et les associations, concernant l'accueil des bénévoles, le concours des services communaux,
- Veiller à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la gestion des zones aquacoles (évaluation des stocks et qualité des eaux avant pollution), déplacement des stocks, interdiction de récolte, suivi des contaminants,
- Mobiliser tous les services régionaux,

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 34/42

Désignation de service	Missions Générales
Service DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	

- Installer et vérifier le bon fonctionnement des équipements de transmission (téléphones, télécopieurs, messagerie électronique) et d'archivage-exploitation (ordinateurs, imprimantes) de la salle du PC Générale de la Gouvernorat.
- Mettre en place le réseau de liaison radio selon la planification d'urgence, et veiller au bon fonctionnement et emploi du réseau de télécommunications mis en œuvre depuis les chantiers jusqu'à la CN-PLP.
- Prévenir Tunisie - Télécom pour qu'il soit prêt à établir toute nouvelle ligne rendue nécessaire en cas de saturation de réseau entre la Gouvernorat et les PC opérationnels Terre et Mer (prévenir et mettre en veille quelques opérateurs - installateurs).
- Veiller aux capacités de réponse du standard du Gouvernorat.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 35/42

Désignation de service	Missions Générales
La sous –direction du matériel et des approvisionnements (SDMA)	

PREPARATION A LA LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue à jour de la situation des matériels logistiques publics ou privés disponibles (sauf produit, matériels et équipements spécifiques)
<ul style="list-style-type: none"> • Définir, en relation avec la direction régionale de l'environnement, les techniques de préparation des stockages primaires
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des conventions de prestation de services avec les sociétés privées – transports – logistique – évacuation des déchets en concertation avec le bureau financier du P.C. Général.

OPERATION DE LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • Tenue à jour de la situation de disponibilité des matériels logistiques publics ou privés disponibles (sauf produits, matériels et équipements spécifiques)
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge la logistique liée aux équipements et engins de travaux publics
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les équipements et engins de travaux publics, les modules de chantiers • Organiser le transport des produits récupérés • Déterminer, avec le conseil de la direction régional de l'environnement, les modalités d'aménagement des sites de stockages primaires,
<ul style="list-style-type: none"> • Apporter concours à la direction régionale de l'environnement pour l'organisation des sites de stockages intermédiaires des matériaux pollués et polluants récupérés.
<ul style="list-style-type: none"> • Participer avec les forces de l'ordre à la mise en place du plan de circulation, des déviations et de la signalisation correspondantes aux abords des zones interdites des chantiers et à la mise en place de la signalétique de guidage des flux d'évacuation des déchets

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 36/42

Désignation de service	Missions Générales
La Direction Régionale de l'Environnement (DIRE) / ANPE/comités des experts	

PREPARATION A LA LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • Participe au pré-positionnement par le SMN des barrages (vérification du plan de pose, essentiellement dans la phase de dépôt du matériel puis de son déploiement à terre avant installation en mer) et des chantiers de nettoyage (y compris zones de dépôt primaire des polluants récupérés) et par la DIRE des sites de stockage intermédiaire, afin de minimiser impacts tant dans la phase d'installation que dans leur fonctionnement ultérieur.
<ul style="list-style-type: none"> • Veille à l'efficacité du dispositif prévisionnel de collecte, puis de traitement des oiseaux et mammifères mazoutés qui aura à intervenir dans les 1ers jours de la croise (les échouages précédant l'arrivée du polluant sur la côte)
<ul style="list-style-type: none"> • Rassemble des données collectées permettant la caractérisation de l'état de référence de l'environnement littoral avant pollution
<ul style="list-style-type: none"> • Anime une cellule d'évaluation environnementale composée par des experts, issus de facultés, d'établissements publics, d'associations environnementales et de services et couvrant les champs thématiques suivants (biologie, botanique, géomorphologie, ornithologie, santé publique, etc.).
OPERATION DE LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • Délégué systématiquement un représentant dans les PC (PC Générale, PC opérationnel Terre et Mer)
<ul style="list-style-type: none"> • En mobilisant ses propres agents et en s'appuyant sur le réseau d'experts de la cellule d'évaluation environnementale (dont la configuration minimale répertoriée dans le plan pourra être renforcée par l'appel à d'autres spécialistes), la DIRE contribue sur les chantiers et dans les éventuels PC avancés : <ul style="list-style-type: none"> - à la mise en œuvre du dispositif de sauvetage de la faune touchée par la pollution, soit directement (oiseaux ou mammifères mazoutés), soit indirectement (réduction des zones de refuge et de nourrissage qui peut amener à la mise en œuvre d'une interdiction de chasse dans les zones terrestres pouvant servir de remises de secours et de zones de gagnage pour les populations menacées) - à la bonne insertion environnementale des installations fixes des chantiers de nettoyage (y compris les zones de stockage primaires) et des stockages intermédiaires, ainsi que des différents cheminements entre ceux-ci et les zones à nettoyer - au phasage des opérations de nettoyage (en identifiant les sites sensibles nécessitant d'être dépollués en priorité, avec des techniques adaptées à la sensibilité des milieux - au choix des techniques de nettoyage les plus appropriées et les moins nocives pour les milieux et pour la géomorphologie, ainsi qu'à l'organisation du suivi de chacun des chantiers - à la restauration des sites d'implantation des installations fixes des chantiers de nettoyage après fermeture et évacuation des produits récupérés
<ul style="list-style-type: none"> • Anime une cellule d'évaluation environnementale qui, au-delà de sa contribution aux opérations de nettoyage, veille au fonctionnement du dispositif de suivi de l'évolution des conséquences et de l'impact de la pollution sur l'environnement littoral.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 37/42

Désignation de service	Missions Générales
La Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement (DHMPE) / la direction générale de l'Environnement et de la qualité de vie (DGEQV) /APAL	

PREPARATION A LA LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • Recueille toutes les informations pertinentes concernant la protection de la santé publique
<ul style="list-style-type: none"> • recense les sites qui pourraient être menacés par la pollution: eaux de baignades, eaux de thalassothérapie, gisements de coquillages (zones de pêches à pied), zones d'aquaculture et marais salants.
<ul style="list-style-type: none"> • réalise les prélèvements conservatoires du milieu naturel de ces sites, afin de disposer de références sur la qualité sanitaire de ces zones
<ul style="list-style-type: none"> • réalise les photographies des plages
<ul style="list-style-type: none"> • réalise les synthèses régulières de la situation sanitaire, afin de rendre compte de la nature et des effets des actions engagées, et d'identifier les priorités d'action

OPERATION DE LUTTE
<ul style="list-style-type: none"> • participe aux opérations de protection sanitaire des populations : évaluation des risques et mesures de contamination en milieu naturel
<ul style="list-style-type: none"> • recueille et diffuse les informations sur les risques sanitaires auprès des professionnels de santé
<ul style="list-style-type: none"> • rédige les consignes sanitaires au public et les diffuse après validation par l'autorité
<ul style="list-style-type: none"> • met en place ou participe à un système de réponse adapté aux questions de la population (ligne téléphonique...)
<ul style="list-style-type: none"> • assure les consignes de protection auprès des municipalités et des équipes d'intervention de lutte contre la pollution en concertation avec l'ONPC, l'Ordre des médecins et l'Ordre des pharmaciens
<ul style="list-style-type: none"> • coordonne le contrôle sanitaire des milieux aux lieux de stockage des déchets
<ul style="list-style-type: none"> • contribue aux actions du pôle de sécurité alimentaire et à la gestion des risques liés aux produits de la pêche et de l'aquaculture
<ul style="list-style-type: none"> • renforce la surveillance des zones de captage d'eau destinée à la consommation humaine et veille à ce que les lieux de stockage des déchets ne soient pas situés à proximité
<ul style="list-style-type: none"> • élabore des procédés de prélèvements des échantillons en vue du suivi sanitaire et environnemental et dans la perspective des traitements du contentieux (procédures de recueil et d'analyses)

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 38/42

Désignation de service	Missions Générales
La Direction Générale des Services Vétérinaires	

- Procéder à des contrôles renforcés, physiques et analytiques, dans les criées et les établissements agréés pour la manipulation des produits de la pêche ou l'expédition des coquillages vivants ; saisir les lots constatés contaminés,
- Planifier les contrôles et les prises d'échantillons,
- Assurer une surveillance analytique pour évaluer les effets de la pollution sur la qualité sanitaire des produits de la mer,
- Prendre les mesures pour préserver l'hygiène du fonctionnement des établissements des effets de la pollution.

Désignation de service	Missions Générales
Direction Générale des Forêts, Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles, Direction des Ressources En Sols, Direction Générale des Ressources en Eaux.	

- Mettre à disposition du directeur des opérations de lutte ses moyens en personnels et en équipements (forestiers), et plus encore sa connaissance des moyens pouvant être réquisitionnés dans le parc de matériel agricole (entrepreneurs ou agriculteurs) : inventaire des tracteurs, remorques, tonnes à lisier et pompes, capacités de stockage étanche, etc.

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 39/42

Désignation de service	Missions Générales
Les services de sécurité publique (ONPC / GNM / SNSC, DGGN, DGD, ...)	

- Contribuer au plus vite au renseignement du compte rendu de situation relatif à la pollution annexé au schéma d'alerte,

- Désigner un directeur d'enquête :
- Préserver les traces et indices,
 - Procéder aux prélèvements et photographies,
 - Solliciter le concours de techniciens et experts,
 - Diligenter l'enquête en vue de déterminer les circonstances et les causes du sinistre,
 - Exécuter les réquisitions de l'autorité judiciaire

- Dès la confirmation d'une certaine ampleur du sinistre et sur instruction gouvernementale (le plan national n'étant pas forcément déclenché), organiser le filtrage des zones polluées en vue de l'installation de chantiers, favoriser la circulation des moyens matériels et humains mobilisés, participer à la mise en place de plan de circulation et de déviation ainsi qu'au guidage des flux particuliers (ex : transport des déchets)

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 40/42

Désignation de service	Missions Générales
La direction générale des douanes	

- Informer sur l'évolution de la pollution,
- Apporter le concours de ses moyens, notamment navals,

Désignation de service	Missions Générales
Les services de la jeunesse et de sports	

- Favoriser et assurer, en concertation avec les municipalités :
 - la recherche des capacités d'hébergement et de restauration des équipes d'intervention de lutte contre la pollution,
 - l'organisation, la planification des séjours,
 - la passation des conventions avec les exploitants selon le cadre défini par les règlements et après visa de la cellule financière du P.C. Général.

Désignation de service	Missions Générales
Délégation militaire	

- Assure une permanence au PC Général et est représenté au P.C. Opérationnel (mer et terre),
- Il concourt, en fonction des disponibilités, aux hébergements des personnels de lutte mis à disposition,
- Il peut coordonner, dans le cadre de l'engagement des armées, suite à une demande de concours, l'action des unités et doit assurer la liaison avec celles-ci, le contrôle opérationnel des unités engagées relevant toutefois de la zone de défense,
- Il concourt à l'organisation des chantiers,

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 41/42

Désignation de service	Missions Générales
Institut national de la météorologie (Météo Tunisie)	

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Participer, en tant que responsable de la fourniture d'informations météorologiques, aux cellules de crise mises en place par les autorités en charge de la conduite des opérations |
|---|

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre, des prévisions de dérive de polluants et fournir l'expertise humaine nécessaire à leur interprétation, |
|---|

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • A cet effet, pour la détermination des conditions initiales des prévisions, participer en tant que de besoin aux cellules d'évaluation, |
|---|

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des autorités, pour les besoins opérationnels, observations et prévisions météorologiques et océaniques. |
|--|

	Société d'Ingénierie de l'Environnement et de l'Energie SA	Date : 05/11/2012
	ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE PROCEDURES DU PNIU POUR LUTTER CONTRE LES EVENEMENTS DE POLLUTION MARINE STRUCTURE ORGANISATIONNELLES, ROLES ET RESPONSABILITES	Réf : AF 02-10 Rev : 1 Page : 42/42

Désignation de service	Missions Générales
Trésorerie Général	

- Animer la cellule financière du P.C. Général afin de centraliser les documents provenant des P.C. Opérationnels (terre et mer), de vérifier les imputations budgétaires et de constituer le dossier d'indemnisation,
- Dès le déclenchement de l'opération, cette cellule procède à l'évaluation des crédits correspondants aux opérations jugées nécessaires, conformément aux instructions afférentes,
- Pendant la crise, centralisation des besoins de financement, évaluation quotidienne et suivi des dépenses engagées par les services de l'Etat et collectivités locales, ainsi que vérification des dépenses,
- Synthétiser chaque semaine pour la cellule financière de la zone de défense, la situation cumulée des engagements juridiques et la consommation des crédits alloués,

Désignation de service	Missions Générales
Les Municipalités	

- Mettre à disposition du gouverneur ou de son représentant, directeur des opérations de lutte les moyens en personnel, les équipements de ses services techniques et les bâtiments communaux nécessaires à l'établissement de la logistique de lutte,
- Assister les PC opérationnels terre et mer sis sur son territoire,
- Organiser la veille, la vigilance dans un contexte de pré-alerte et d'alerte à la pollution,
- Organiser dans ce contexte le ramassage systématique et préventif des seules macros déchets sur son littoral avec des moyens adaptés à la sensibilité des milieux concernés,
- Veiller au respect des directives de ramassage, de nettoyage et de restauration du littoral ou par les experts qu'il aura missionnés à cet effet,
- Toute dépense engagée le sera sur le budget communal, sans pouvoir prétendre à un remboursement sur le fonds d'intervention PNIU.